
Lyon, octobre 2020

Direction de l'Offre de Soins

Bienvenue aux nouveaux internes

Le rôle de l'ARS dans l'organisation et le déroulement des choix de stages

- Hélène DOUMAYROU, responsable de l'Internat



Subdivisions de l'internat

Auvergne Rhône Alpes



CHU de rattachement

- Clermont-Ferrand
- Grenoble
- Lyon
- Saint-Etienne

Réalisation : ARS Auvergne Rhône Alpes - service études et prospective

Source : MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ : Arrêté du 18 septembre 2017 portant détermination des régions et subdivisions du troisième cycle des études de médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale

Edition : 10/10/2017

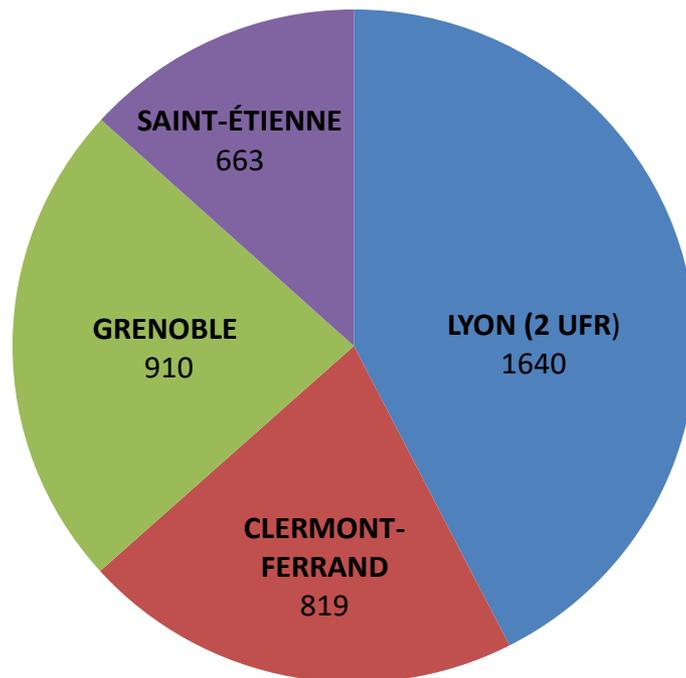


Effectifs des internes d'Auvergne-Rhône-Alpes

Promo 2020 :

- 1001 nouveaux internes de médecine
- 69 nouveaux internes de pharmacie
- 13 nouveaux internes d'odontologie

Médecine



Pharmacie -Bio- Odontologie

Gestion interrégionale
= 396

Soit un total de 4 428 internes
Dont 4 032 en médecine

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

- Nomination en qualité d'interne
- Mise en disponibilité
- Régime disciplinaire
- Suivi des congés

ARS

- Agréments et ouverture des postes
- Choix de stages (formation pratique) hospitaliers et extra-hospitaliers
- Classement des internes
- Attribution d'une année-recherche

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION

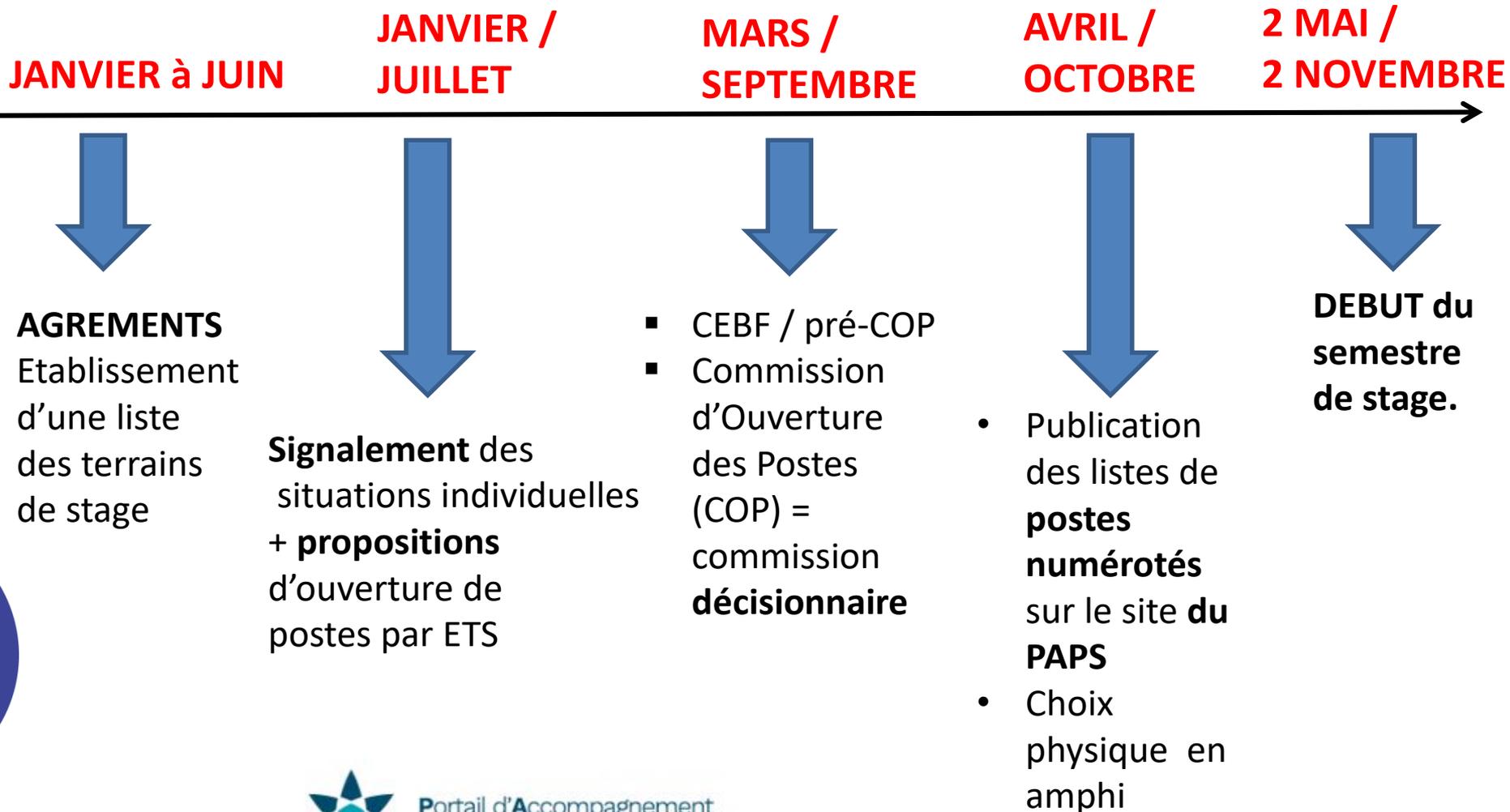
- Prise en charge financière
- Gardes
- Demandes de congés

SYNDICATS D'INTERNES

- Portent la voix des internes et les représentent auprès des instances nationales et des différentes commissions
- Conseillent sur les parcours

FACULTES

- Inscription universitaire
- Formation théorique
- Propositions d'agrément
- Diagnostic des besoins de formation
- Validation des stages
- Suivi des maquettes
- Gestion du cursus (année –recherche stages hors-subdivision, changements de filières, droit au remords...)
- Délivrance des diplômes



- Publication sur le site du PAPS de la liste des postes numérotés : **3 listes** :
 - **Anciens régime : choix par filière**
 - **Pour la phase socle et la phase d'approfondissement, choix par DES, sur des postes identifiés**

- Présence de l'interne ou par procuration (par son mandataire habilité au choix) =
 - Procuration écrite et signée de l'interne
 - Photocopie de la pièce d'identité gardée par l'ARS

- Lors du choix, suivi individuel des postes déjà pris par les co-internes mieux placés sur la liste de classement et choix entre les postes restants.

- Le classement aux ECN est arrêté par le CNG, il est national
- Liste d'appel établie chaque semestre par l'ARS juste avant les choix (octobre et avril)
- Classement établi par spécialité et par phase : internes classés en fonction du nombre de « semestres validés pour l'ancienneté » puis selon le rang de classement local au sein de la subdivision
- Le classement est modifié suite à la « non validation » d'un ou plusieurs semestres, droit au remords, disponibilité ...
- Nouveau : ancienneté conservée en cas d'année-recherche et disponibilité pour études et recherche dans la limite de 2 ans

Stage libre, surnombre, stage hors-subdivision, année-recherche, disponibilité, droit au remords, ... toutes les démarches sont sur le PAPS !

ARTICLE

Choix des stages

Dernière mise à jour : 10/10/2019



Portail d'Accompagnement
des Professionnels de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes



Crédit : Fotolia

Retrouvez ici les calendriers et postes
ouverts pour chaque semestre.

Préparation de votre prochain semestre - situations particulières

Pour chaque situation ou semestre particulier, consultez dans le tableau ci-dessous la procédure associée pour faire vos démarches **dans les délais impartis** et adresser vos demandes aux bons interlocuteurs.

 [Procédures situation particulière internat \(pdf, 479.7 Ko\)](#)

Calendrier d'ouverture de postes et des choix de postes



Liste des postes ouverts pour la médecine



- Collaboration étroite entre CHU – UFR – ARS
= ***négociation et bienveillante neutralité***
- Prise en compte maximale des situations particulières
- Réflexion commune entre internes et coordonnateurs sur les parcours de formation dès le début de l'internat
- Appui des syndicats d'internes tout au long du processus (conseils, représentation dans les commissions, organisation des pré-choix, ...)
- Participation à l'évaluation des lieux de stage dans le respect des rôles de chacun

Anticipez vos demandes, n'attendez pas le dernier moment !

- Une plus grande lisibilité des formations
- Un cadre pédagogique solide et le bénéfice de la progressivité
- Une vraie préparation à l'exercice des métiers (effets de la phase 3)
- Le post internat retrouve sa raison d'être et ne sert plus à la formation initiale
- Le médecin ne peut exercer que dans sa spécialité
- Nouvelles spécialités : pour exercer, le diplôme sera obligatoire.

Site internet du PAPS Auvergne-Rhône-Alpes

(Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé) :

www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr

Je suis : Médecin/Pharmacien/Chirurgien-dentiste

Je cherche : La formation initiale ou continue

Je suis **Médecin** Je cherche **La formation initiale ou continue**

SERVICE SANITAIRE EN SANTÉ STAGES ET INTERNAT MON ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Les stages et l'internat

Credit : Fotolia

Les stages et l'internat

Choix des stages

Une adresse mail :
ars-ara-dos-internat@ars.sante.fr

Un numéro :
04 72 34 74 00

Vos interlocuteurs

- **Hélène DOUMAYROU** : Responsable de l'internat
- **Célia PACULL** : Chargée de mission

Référent	Subdivision
Claudine JOUZEAU	Lyon MG Pharmacie-Biologie Odontologie
Cindy ROBERT	Lyon (spécialités autres que MG) Saint-Etienne (spécialités autres que MG)
Sylvette FERRY	Grenoble Saint-Etienne (MG)
Marion BUSLOT	Clermont-Ferrand

- **Priorité pour l'ARS ARA : la médecine générale**
- **Etudiants de 2^{ème} cycle et internes en médecine**
- Commission de sélection annuelle par UFR en novembre
- Allocation brute de **1 200€/mois, imposable**
- Engagement d'exercer dans une zone Prioritaire (ZIP) ou Zone complémentaire (ZAC) en **exercice libéral ou salarié définie** au moment de l'installation.
Dernière modification du zonage en 2018
- **Accompagnement individualisé** pour le projet d'installation par l'ARS (en lien avec les référents installation des délégations départementales de l'ARS)
- Coordonnées des correspondants régionaux sur le PAPS ARA
- Pour contacter les référents au siège de l'ARS

ARS-ARA-DOS-CESP@ars.sante.fr

➤ Volet 1 : Assistants partagés ville/hôpital

Principe : Recrutement pour **2 ans** sur des postes combinant un **exercice hospitalier** (ou établissement médico/social) à temps partiel et un **exercice ambulatoire** (libéral ou salarié).

Qui est concerné ? Tout médecin diplômé en médecine générale (DES) – thèse soutenue

Avantage pour le jeune médecin :

- Une mixité d'exercice favorable en fin d'études
- Une rémunération du mi-temps hospitalier équivalent échelon 2
- Une possibilité de découvrir l'exercice ambulatoire dans un cadre sécurisé



TU CONNAIS LA MÉDECINE
À EXERCICE PARTAGÉ ?

**VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E) PAR L'UN
DES 200 POSTES DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES
À EXERCICE PARTAGÉ VILLE/HÔPITAL ?**

Toutes les offres sur remplafrance.com/400medecins

➤ Volet 2 : Postes de médecins généralistes salariés

Principe : Soutenir la **création des postes de médecins généralistes salariés** en apportant à leurs employeurs une **garantie financière** durant **2 ans**.

L'objectif étant d'implanter une offre médicale dans les territoires les plus en difficulté tout en permettant au jeune médecin de choisir son équilibre de vie grâce à une prise de poste sécurisée.

Quels employeurs possibles ?

- Un médecin libéral souhaitant salarier un autre médecin
- Un centre de santé
- Une « simple » structure associative



Sur le portail d'accompagnement des professionnels de santé :

Portail d'Accompagnement
des Professionnels de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Je suis [dropdown] Je cherche [dropdown]

ACTUALITE

Médecins : choisissez l'exercice mixte ou le salariat !

Dernière mise à jour : 10/10/2019

À LA CONQUÊTE DE NOUVEAUX TERRITOIRES

Recruter 400 médecins généralistes dans les zones fragilisées : tel est l'objectif du dispositif "400 médecins" établi dans le cadre de "Ma Santé 2022". Il vous propose des solutions attractives et adaptées à vos besoins, avec garantie financière pendant deux ans.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E) PAR L'UN DES 200 POSTES DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES SALARIÉS ?

Le volet 1 du dispositif "400 médecins" (exercice partagé) vous permet de découvrir deux modes d'exercice afin d'affiner progressivement votre projet professionnel dans un cadre sécurisé et attractif. Vous pouvez ainsi confronter plusieurs manières de travailler et plusieurs types de patientèle, pour un quotidien professionnel plus riche.

Quant au second volet (salariat), il vous permet de participer à la redynamisation d'un territoire tout en préservant la qualité de vie que permet l'exercice salarié.

CONSULTEZ L'ARTICLE

Auprès du représentant régional du dispositif de l'ARS :

ars-ara-400medecins@ars.sante.fr

Et bientôt toutes les offres sur : <https://remplafrance.com/>

Merci de votre attention

ars
●● Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes